

AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Messieurs,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné par la soussignée, Mariette Rochon, Directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par la présente par monsieur le maire Neil Gagnon pour être tenue en vidéoconférence à **19h00, le mercredi, 6 octobre 2021** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

Au cours de cette séance, les délibérations porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Adjudication : institution financière pour le financement du Règlement 2020-007
4. Résolution de concordance et de courte échéance à un emprunt par billet au montant de 717 900\$
5. Période de questions de l'assemblée (portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour)
6. Levée de la séance extraordinaire

Remis à chacun des membres du Conseil municipal d'Egan-Sud, ce 24^e jour de septembre 2021

Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi le 6 octobre 2021 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Gilles Patry a motivé son absence.

2021-10-R5893 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance extraordinaire ce mercredi 6 octobre 2021 à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le maire M. Neil Gagnon, les conseillers Messieurs Patrick Feeny, Pierre Laramée, Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement et confirme avoir reçu leur avis de convocation;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2020-10-R5894 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2021-10-R5895 Adjudication d'une émission de billets à la suite de demandes de soumissions publiques

Date d'ouverture :	6 octobre	Nombre de soumission :	2
Heure d'ouverture :	14h00	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 octobre 2021
Montant :	717 900\$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'Egan-Sud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 octobre 2021, au montant de 717 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

138 400 \$	0,65000 %	2022
140 900 \$	1,00000 %	2023
143 500 \$	1,30000 %	2024
146 200 \$	1,55000 %	2025
148 900 \$	1,70000 %	2026

Prix : 98,86900 Coût réel : 1,80693 %

2 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

138 400 \$	1,96500 %	2022
140 900 \$	1,96500 %	2023
143 500 \$	1,96500 %	2024
146 200 \$	1,96500 %	2025
148 900 \$	1,96500 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,96500 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Egan-Sud accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2021 au montant de 717 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2020-007. Ces billets sont émis au prix de 98,86900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée.

MARIETTE ROCHON
DIRECTRICE GENERALE
SECRETAIRE-TRESORIERE

2021-10-R5896 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 717 900 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Egan-Sud souhaite emprunter par billets pour un montant total de 717 900 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-007	717 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par M. Jeannot Émond, appuyé par M. Yvan St-Amour et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 octobre 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire M. Neil Gagnon, et la secrétaire-trésorière Mme Mariette Rochon ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	138 400 \$	
2023.	140 900 \$	
2024.	143 500 \$	
2025.	146 200 \$	
2026.	148 900 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée.

Période de questions

Aucune

2021-10-R5897 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

